



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique des hôpitaux français

Question écrite n° 3756

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation critique des hôpitaux français et particulièrement dans l'Yonne. Depuis l'été 2022, le centre hospitalier de Sens accuse une perte d'un tiers de ses effectifs qui a occasionné une fermeture de 10 lits sur 22, qui n'ont évidemment jamais été rouverts. Selon la direction, il a manqué au moins une quarantaine d'infirmières pour compléter les plannings l'été 2022. Une carence qui se traduit par une multiplication des heures supplémentaires et des retours sur repos lorsque des praticiens sont momentanément absents. De toute évidence, le manque de personnel est d'abord lié aux départs de ceux qui ont été épuisés par la crise de la covid-19 et la mauvaise gestion de l'hôpital. En 2021, il y a eu 2 000 démissions et une baisse du nombre de lit de 2 % ; 1 300 élèves infirmiers ont déposé leur démission ; selon le média Reporterre, le nombre de postes vacant en infirmerie serait passé de 10 000 à 60 000 entre 2019 et 2021 ; 54 % des infirmiers du public estiment traverser ou avoir traversé une situation de *burn out*. En clair, la situation est plus que critique dans les hôpitaux français, dans tous les domaines et à tous les niveaux et elle ne tend pas à s'améliorer. Toujours dans la ville de Sens, du 10 novembre au 27 novembre 2022, l'hôpital a été contraint de réguler l'accès aux urgences pédiatriques par manque de personnel. Une décision qui a été prise avec le centre hospitalier de Sens en concertation avec l'ARS et le Samu 89, parallèlement au lancement du plan blanc par le ministère de la santé face à l'épidémie de bronchiolite. Les Sénonais ont donc dû continuer à contacter le 15 entre 8h et 18h en cas d'urgence. Cette situation devient insupportable pour les Français qui doivent faire face à une « hiérarchisation » des urgences médicales et à une véritable « tiers-mondisation » du système de santé. Face à ce constat, la réintégration des personnels soignants non vaccinés doit être sérieusement envisagée. À ce titre, il souhaite savoir quelles solutions concrètes vont être mises en place pour sauver les hôpitaux français.

Texte de la réponse

L'obligation vaccinale a été décidée en septembre 2021 sur le territoire national et répond au triple objectif de limiter l'infection, restreindre la transmission du virus en établissements et protéger le système de santé. Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement appuie systématiquement ses décisions sur des avis de la communauté scientifique. Le ministre de la santé et de la prévention a procédé à une nouvelle saisine de la Haute autorité de santé mi-novembre, ainsi que du comité consultatif national d'éthique. Les avis définitifs de ces deux autorités seront connus dans le courant du 1er semestre 2023.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3756

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5963

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2238